

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal... chez A. LAYTOU, imprimeur... PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DAT, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows for 15 Jeudi, 16 Vendr, 17 Samedi.

Départ des Correspondances

Table with columns: DÉSIGNATION DES ROUTES, Clôture des chargements, Dernière levée (boîte). Rows for Gramat, Rodez, Brives, Tulle, Aurillac, etc.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: Clôture des chargements, Dernière levée (boîte). Rows for 7 h. s., 9 h. m., 7 h. s., etc.

Arrivée des Correspondances

Table with columns: DÉSIGNATION DES ROUTES, Arrivée des Courriers, Distribution en ville. Rows for Caherets, Lauzès, St.-Géry, Castelnaud, etc.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 10 Septembre 1864.

BULLETIN

Le Moniteur rectifie comme il suit les exagérations de certains journaux au sujet des troubles survenus en Syrie et qui n'ont aucun caractère religieux ou politique :

« Les nouvelles reçues de Syrie, à la date du 18 août, signalent quelques actes de brigandage commis aux environs de Damas. Ils n'ont eu d'ailleurs aucun caractère sérieux, et la situation générale du pays continue à être satisfaisante. »

On serait, d'après des nouvelles de Vienne, à la veille de voir une solution satisfaisante des difficultés entre les puissances contractantes.

Dans le courant de la semaine prochaine le rapport de la sous-commission territoriale doit être présenté à la conférence.

La Gazette d'Augsbourg se trouve parfaitement d'accord avec les dépêches venues de Vienne. « On assure, lisons-nous dans la feuille allemande, qu'on ne remarque aucune mauvaise volonté de la part du Danemark, et que les plénipotentiaires danois n'élèvent aucune prétention dépassant la défense légitime des intérêts de leur pays. D'autre part aussi, les deux grandes puissances allemandes se font un devoir de tenir un compte équitable de la situation du Danemark, autant que les droits de l'Allemagne et des duchés le permettent. On peut désigner la marche que les négociations ont suivie jusqu'ici comme normale, et satisfaisante, bien que la nature des choses traîne un peu l'affaire en longueur. »

Le calme est revenu un peu à Genève. Aucune nouvelle arrestation n'a eu lieu. La conduite de M. James Fazy est sévèrement jugée dans toute la Suisse.

Les derniers avis de Madagascar confirment

les nouvelles de nouveaux troubles qui se produisent dans l'île. Le nouveau ministre de la Reine s'est attiré la haine des habitants par les nombreuses arrestations et les exécutions sanglantes qu'il a ordonnées. Il a été arrêté, et, sans l'intervention de la Reine, il aurait été assassiné par la foule des mécontents.

On s'attend, à New-York, à un changement de cabinet. Plusieurs abolitionnistes ont demandé à M. Lincoln et au colonel Frémont de retirer leurs candidatures. Le colonel Frémont a consenti, à la condition que M. Lincoln se retirât également.

On assure que les confédérés sont entrés dans le Maryland.

Malgré les démentis intéressés des journaux de New-York, nous croyons pouvoir affirmer que les négociations sont sur le point de s'ouvrir, entre Richmond et Washington en vue d'un armistice qui servirait de préliminaires à la paix entre les unionistes et les séparatistes.

Pour le bulletin politique : A LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Copenhague, 7 septembre, soir.

Le grand-duc Nicolas de Russie assistait à l'arrivée du prince et de la princesse de Galles à Fredensborg. Il est parti aujourd'hui de Fredensborg, dans la direction d'Elseleur.

Londres, 8 septembre.

Le Daily News mentionne le bruit que le Brésil aurait rejeté les propositions de l'Angleterre, au sujet de la reprise des rapports diplomatiques, recommandée par le roi de Portugal et acceptée par le gouvernement anglais.

Le duc de Clévaland est mort. On pense que Muller sera embarqué à New-York, le 6, et qu'il arrivera, ici, le 15.

— La banque d'Angleterre vient d'élever le taux de l'escompte de 8 à 9 p. %.

Berlin, 8 septembre.

La Correspondance provinciale annonce que les négociations commerciales avec l'Autriche commenceront probablement la semaine prochaine. La base et le point de départ de ces négociations seront évi-

demment du côté de la Prusse, la position commerciale obtenue par le traité de commerce avec la France et par le Zollverein nouvellement établi sur ce traité. — Il est absolument impossible à la Prusse d'abandonner cette position. Il ne s'agit donc que de trouver les moyens d'amener une union de l'Autriche aussi intime et féconde que possible, avec le nouveau Zollverein.

Naples, 8 septembre.

L'anniversaire de l'entrée de Garibaldi et de l'expulsion des Bourbons a été célébré avec beaucoup d'animation.

Palerme, 8 septembre.

Quatre bâtiments anglais, avec le pavillon d'un contre amiral, sont arrivés ici. Ils repartiront samedi pour Messine, Catane et Naples.

Madrid, 7 septembre.

Le marquis de Rivera a été nommé ambassadeur d'Espagne auprès de l'empereur Maximilien.

La partie officielle du Moniteur contient un décret, en date du 5 septembre, qui met fin à l'intérim du ministère de la guerre.

Deux autres décrets, en date du 1er septembre : l'un nommant gouverneur-général de l'Algérie M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, commandant le 3e corps d'armée, et l'autre élevant à la dignité de sénateur M. le général de division de Martimprey, gouverneur-général de l'Algérie par intérim.

La partie officielle du Moniteur contient encore :

Un décret, en date du 5 septembre, par lequel M. le général de division Bazaine, commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique, est élevé à la dignité de maréchal de France.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On écrit de Tananarive, le 15 juillet, au Moniteur :

« Les manifestations et les mouvements en faveur du roi se sont renouvelés dans ces derniers temps. Dans la nuit du 18 au 19 mai, notamment, pendant que la reine se trouvait à Amboni-Manga, 1,200 personnes ont fait une tentative contre le palais dont on devait leur ouvrir les portes; mais l'alerte avait été donnée, et elles ont été repoussées par les gardes de la reine. A la suite de cette échauffourée,

le plus complètement heureux de Valérie.

Vers la fin du mois d'août, un dimanche, l'enfant parut se porter moins bien que d'habitude. Il était capricieux, pleurait à tous moments et ne laissait pas à sa mère une minute de repos. Le notaire calmait les inquiétudes de Valérie en attribuant cette agitation à un léger malaise causé par l'état orageux de la température. Mais, dans l'après-midi, Albert fut pris de violence convulsions. Le médecin le plus rapproché demeura à une lieue de Bois-Violettes. Les domestiques étaient sortis; Maujardin monta lui-même à cheval, laissant sa femme auprès du petit malade avec une seule servante.

L'air était brûlant, le ciel chargé de nuages de plomb, le tonnerre grondait au loin. Maujardin n'y pensait pas, il avait mis sa monture au galop, et il arriva couvert de sueur chez le médecin du village. Celui-ci était absent. Alors, sans perdre une minute, le notaire prit à travers champ le chemin le plus court pour gagner Toulouse. L'orage venait d'éclater, la pluie tombait à larges gouttes. Bientôt ce fut un véritable déluge. Il était trempé jusqu'aux os quand il sonna à la porte du vieux docteur, leur ami. Le docteur était parti, il y avait une heure, pour aller les voir à Bois-Violettes.

Maujardin tourna bride aussitôt, sans s'arrêter, sans reprendre haleine. Son enfant se mourait peut-être, et sa femme était en proie aux plus cruelles angoisses; que lui importait, en un moment pareil, le soin de sa propre santé? La pluie avait cessé, mais la température s'était refroidie, et il grelottait sous ses vêtements mouillés.

79 individus ont été arrêtés. Sept d'entre eux ont été condamnés à un emprisonnement perpétuel, et 18 autres, condamnés à mort, ont subi leur peine en présence d'une foule immense. Presque tous ces malheureux, parmi lesquels figuraient des officiers de haut grade, ont persisté jusqu'au dernier moment à affirmer qu'ils avaient vu le roi, et que la tentative du 18 mai avait pour but de le replacer sur le trône.

« Un événement important s'est accompli ces jours derniers. Dans un moment où l'ivresse avait troublé son esprit, le premier ministre s'est laissé aller jusqu'à insulter publiquement la reine et ses principaux officiers. On a saisi cette occasion pour le renverser, et il a, en effet, été privé de ses fonctions, qui ont été confiées à son frère. D'abord condamné à mort, puis à un exil perpétuel. Rainivouninahitriouny a été définitivement relevé de ces condamnations, grâce aux prières et à l'influence de sa famille, et on s'est borné à le dégrader.

« Le peuple paraît être généralement satisfait de la nomination du premier ministre Rainilaiarivony. On assure qu'il est animé pour les Européens de dispositions bienveillantes; le choix qu'il vient de faire de Baharla, comme gouverneur de Tamatave, bien connu pour son esprit éclairé et conciliant, semble l'indiquer. On peut donc voir dans les premiers actes du nouveau ministre un heureux présage pour la politique à venir de la reine Rasokering. »

LA PRESSE.

La Presse termine en ces termes, un article sur la « Décentralisation administrative. »

« Nous ne connaissons pas encore, écrit M. de Toulgoët, l'importance exacte des réformes projetées. Nous ne savons pas jusqu'à quel degré on élèvera le mandat administratif des conseils généraux et des préfets, quel contrôle et quelle responsabilité seront attachés à ce mandat. Nous n'en accepterons pas moins les dispositions nouvelles comme un bienfait, parce qu'elles donneront sans doute une plus prompte expédition aux affaires, exigeront des administrateurs plus capables et formeront, peut-être, selon le vœu de M. Rouher, un plus grand nombre aptes aux fonctions législatives. »

En approchant de la villa, il aperçut Valérie à la fenêtre de sa chambre. Inquiète, elle épiait le retour de son mari.

Elle courut au-devant de lui sur l'escalier, l'embrassa, souriante et les larmes aux yeux, et l'introduisit avec précaution dans la chambre à coucher. Ils s'avancèrent sur la pointe des pieds jusqu'au berceau où l'enfant reposait. L'accès avait été court, on ne craignait plus aucun danger, cependant le docteur, pour tranquilliser la mère, avait promis de passer la nuit à Bois-Violettes.

Il l'y passa, en effet, non pas au chevet de l'enfant, qui allait bien, mais dans la chambre du père. Maujardin, à peine rentré, avait été pris de violents frissons. Pour ne pas inquiéter sa femme, il s'était contenté de changer, au lieu de se coucher tout de suite, comme le lui conseillait le docteur. Et lorsqu'enfin il s'était décidé à se mettre au lit, il avait une fièvre ardente. Valérie ne s'en doutait pas. Accablée de fatigue et toujours préoccupée d'Albert, elle s'était retirée de bonne heure, et, rassurée par le paisible sommeil de son enfant, elle n'avait pas tardé à s'endormir aussi.

Au bout de quelques heures, elle s'éveilla, le cœur oppressé d'un pénible pressentiment. Sa première pensée, son premier regard furent pour le berceau placé tout près de son lit. Albert dormait toujours. Elle se pencha et approcha la veilleuse de ce petit visage dont la blancheur et le calme l'effrayaient. L'enfant sourit, et elle respira.

Mais alors elle crut entendre du mouvement dans la chambre de son mari et un murmure de voix étouffé.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 10 septembre 1864.

UN MARIAGE DE RAISON

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHEY

CHAPITRE VIII.

(Suite).

Non, ce n'est pas de la tendresse, c'est de l'idolâtrie que j'ai pour mon enfant : je le baise et je l'admire du matin au soir. Parfois je m'en effraie ; il me semble que Dieu va m'en punir et que mes joies sont trop grandes pour être durables. »

Cette appréhension, si commune chez les heureux, n'est-elle qu'un simple pressentiment? Ne se fonde-t-elle pas plutôt sur l'expérience des choses de la vie, sur la conscience que nous avons tous de la fragilité du bonheur humain ?

Celui de Maujardin et de Valérie dura sans trouble une année entière. Puis vinrent les jours d'épreuve. L'enfant tomba malade, assez gravement pour leur causer de vives inquiétudes. Nous ne dirons pas que Valérie se dévoua pour le soigner, nous ne

La reproduction est interdite.

LE SIÈCLE.

Le Siècle, après avoir constaté que les cabinets de Vienne et de Berlin déguisent peu leurs intentions : « Si le Danemark ne cède pas sur tous les points, son opiniâtreté pourra lui coûter le Jutland » s'étonne que les deux grandes puissances occidentales n'aient pas cru devoir pratiquer la maxime (*principis obsta*), il faut combattre le mal à son début — aussi bonne en politique qu'en médecine.

» Les exigences des vainqueurs redoublent, poursuit M. de La Bédollière, en raison directe de leur succès; et peut-être l'Angleterre et la France, qui n'ont pu tomber d'accord pour faire respecter le traité du 8 mai 1852, et pour sauver le Danemark, seront-elles quelque jour dans la nécessité d'apposer aux empiètements austro-prussiens une tardive et moins facile action.

UNION.

L'Union consacre plusieurs colonnes à commenter la lettre de Pie IX. à l'évêque de Fribourg, en Brisgau :

« Le bref, sur la question des écoles primaires, fait observer M. Poujoulat, est important par les périls qu'il signale, les devoirs qu'il rappelle et le grave avertissement qu'il porte avec lui. Si le Pape se taisait en présence de pareils dangers, il délaisserait les peuples; évêque des évêques, il doit surveiller plus que tout autre gardien. On voit comment il remplit sa mission : Puissent tous les chefs des peuples suivre son exemple! »

Pour extrait : A. Layton.

INDUSTRIE VINICOLE

Rapport de la commission des vins du Comice agricole du canton de Puy-l'Évêque.

Messieurs,

Notre Comice a divisé ses travaux par commissions; nous nous trouvons faire partie de celle des vins, et, à ce titre, nous avons reçu la mission de vous présenter un rapport.

Malgré les questions sérieuses et multiples qui incombent à notre mandat, malgré la faiblesse de nos connaissances sur un sujet qui embrasse à la fois tant d'intérêts, nous venons néanmoins, comptant sur votre indulgence, exposer devant vous le résultat de nos observations et de nos études.

La question des vins, au point de vue de notre mandat, et, pour la limiter dans le cadre d'une exposition succincte, peut se diviser en trois parties :

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES.

La culture des vignes consiste, à pénétrer profondément la terre par un travail énergique, pour la préparer à recevoir des cépages de choix appropriés à notre sol; une taille convenable, question assez controversée dans ce moment, puisque de nouvelles méthodes se produisent tendant à faire donner davantage au détriment de la qualité, sans cependant ébranler nos convictions sur le mérite de l'ancien système; le pampage qui dégage le sujet de branches gourmandes en espaçant les tiges de manière à faire circuler l'air et la chaleur pour obtenir une bonne maturité; enfin, des travaux d'été pour détruire les plantes parasites et faire pénétrer dans la terre alternativement la chaleur et les rosées fécondantes.

Sans nul doute nous donnerions la préférence aux vignes pleines sur les rangs espacés, le travail du bigos à celui de la charrue; cependant en présence de la cherté de la main-d'œuvre, nous ne donnerons pas de conseil, nous bornant à manifester cette préférence.

La vinification exerce également une influence capitale sur la qualité du vin. La principale condition,

c'est d'attendre avec patience la parfaite maturité du raisin. Nous pourrions citer un exemple à l'appui de ce principe qui nous paraît digne d'être noté.

Il se passe dans notre canton un fait observé depuis plus de trente années. Un propriétaire possède dans la même paroisse et sur la même plaine trois centres d'exploitation, tous également complantés en vigne. Pour avoir un atelier plus nombreux et simplifier la surveillance, il associe ses trois colons pour les travaux des vendanges. Le colon qui occupe le centre, vendage toujours le second, tandis que les deux autres alternent pour la priorité. Ce fait a produit invariablement le résultat que voici : c'est que le dernier qui recueille sa récolte, vend son vin quinze, vingt, trente et quarante francs cette année par tonneau plus cher que son collègue (car tout est collé aujourd'hui, Messieurs, l'usage le consacre); aussi, dans les premières années, où fut introduit ce mode dans ces métairies, les colons se résignaient douloureusement à rester les derniers, par la crainte des mauvaises chances du temps; aujourd'hui ils s'en réjouissent. Ce qui contribue également à la qualité, c'est de remplir les tonneaux dans le plus bref délai possible, dans ce cas la fermentation n'est pas troublée par l'introduction, pendant des semaines entières, de vendanges fraîches dans des vaisseaux déjà en ébullition, ce qui paralyse la fermentation. Nous croyons encore donner un bon conseil aux viticulteurs de surveiller leurs cuves avec attention et de séparer le vin de la vendange aussitôt que l'ébullition touche à sa fin, ce qui arrive lorsque l'acide carbonique cesse de se dégager.

Si par la force des choses, nos vins étaient condamnés encore pour longtemps à renoncer à leur mérite intrinsèque, à leur individualité, et à n'entrer dans le commerce que comme auxiliaires ou partie colorante, nous ne saurions trop recommander la machine à fouler qui consiste dans deux cylindres en bois ou en fonte tournant en sens inverse par le moyen de deux roues d'engrenage; l'emploi de cette machine a pour résultat d'écraser uniformément tous les grains de raisin, d'augmenter le principe colorant et d'accélérer la fermentation.

La troisième partie embrasse le commerce. On ne peut se dissimuler qu'il n'existe aucune matière alimentaire qui se prête davantage à la sophistication, sujet de tentation irrésistible pour le marchand infidèle et de dommage pour le producteur loyal.

Le commerce a besoin, en général, de liberté pour se développer, de confiance pour s'étendre, de sécurité pour ses spéculations.

Nous appartient-il à nous, modeste rapporteur du Comice agricole du canton de Puy-l'Évêque, d'aborder des questions aussi grandes et aussi épineuses? Devons-nous apprécier si le commerce du vin en particulier est sans entraves, en général, si l'horizon est sans nuages? Bornons-nous pour le moment à constater qu'une denrée qui produit de si énormes bénéfices au trésor, qui offre tant de facilités à la fraude, ne peut à la fois jouir d'une prospérité sans limites et ne pas éprouver bien souvent des mécomptes et de grandes déceptions.

Mais ne perdons pas de vue, toutefois, que le vin étant la principale branche de la richesse cantonale, il était naturel que dans nos réunions un vif intérêt se manifestât pour cette production à laquelle nous convient la température de notre vallée et la constitution de notre sol.

Sentinelles avancées de vos intérêts, votre Comice prenant en considération les diverses propositions qui se sont produites dans son sein, s'inspirant des efforts et des résultats obtenus par d'autres centres de productions semblables, plus ou moins couronnés de succès, a pensé que, par l'association, par la publicité, par la création de relations commerciales, on pourrait obtenir d'utiles résultats. C'est pourquoi il a mis à l'étude la question de savoir s'il ne serait pas possible d'organiser en quelque sorte notre commerce pour restituer à notre denrée principale le rang important que lui assigne sa bonne qualité.

Car, Messieurs, nous pouvons l'affirmer sans orgueil, comme vin de consommation, celui du Lot, à part les premiers crus de Bourgogne et de Bordeaux, que rien n'égale, devrait occuper le premier rang. Que faudrait-il pour le conquérir? Tendre un peu moins à l'abondance, faire avec des cépages divers un vin homogène et avoir la bonne chance que quelque célébrité contemporaine fit pour le Lot, ce que le maréchal de Richelieu et Montesquieu firent autrefois pour la Gironde, de patroner nos vins et de les mettre à la mode.

C'est dans l'espoir d'une application fructueuse et d'un résultat désiré que votre Comice s'était arrêté sur les trois propositions suivantes que nous allons examiner pour en apprécier les avantages ou les inconvénients :

- 1<sup>o</sup> Création d'un office de courtier cantonal ;
- 2<sup>o</sup> Comice-voyageur ;
- 3<sup>o</sup> Etablissement à Bordeaux d'un commissionnaire spécial au canton.

Votre comice avait pensé que la création d'un office de courtier pourrait rendre au commerce du vin de nos contrées des services appréciables; en conséquence un rapport sur cette question fut demandé à notre commission; elle s'empressa de l'élaborer avec tout le soin dont elle était capable. Il fut remis au comice en temps opportun, qui s'empressa à son tour de remplir les formalités exigées par la loi. Mais sans entrer ici dans les détails et les considérations que comportait ce travail après mûre réflexion et les informations rigoureuses prises sur les places de commerce, votre comice, en cela en parfait accord avec nous, a craint par les motifs que nous allons déduire, que l'établissement d'un courtier dans notre canton, malgré les services qu'il aurait pu rendre, ne devint un embarras pour le commerce, par les privilèges exclusifs que la loi lui confère. En créant un courtier cantonal, votre but était de compléter en quelque sorte le marché à vin que vous avez déjà établi dans notre chef-lieu, d'avoir un agent sous votre direction qui pût immédiatement après la récolte, parcourir la contrée, s'assurer de sa qualité et de son importance, centraliser les échantillons et se tenir prêt à se mettre en relations d'affaires avec le commerce.

C'était en effet une excellente idée que de placer l'ensemble des ressources et de la richesse de notre production locale sous les yeux du marchand qui désirait tenter une spéculation sur notre denrée en lui offrant à la fois un choix varié, de bonnes garanties et de grandes facilités.

Mais en même temps, vous armiez votre courtier d'un privilège exclusif en centralisant dans ses mains toutes les affaires qui n'auraient pu être débattues directement entre l'acheteur et le producteur, vous exposiez tout agent non autorisé, ainsi que les vendeurs et les acheteurs à encourir de fortes amendes. Un tel état de choses tendait à enserrer le commerce dans un cercle trop étroit, tout commerce ayant besoin de liberté pour se développer.

Les grands centres comme Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux réclament aujourd'hui avec persistance contre cette institution en demandant sa suppression.

D'après cet exposé, il est facile de comprendre que l'établissement d'un courtier serait plutôt une cause de gêne et d'embarras que de profits et d'avantages.

Par ces motifs, votre commission propose l'ajournement de cette question.

Quelques-uns de nos collègues avaient également émis la pensée qu'un comice-voyageur muni d'échantillons de qualités supérieures, moyennes et ordinaires, pourrait, avec quelque efficacité, parcourir la France et même l'étranger pour faire connaître les vins de notre province, trop peu connus, malheureusement, jusqu'à ce jour comme vins de consommation; car leur belle et forte couleur, le moelleux qui les distingue, et leur qualité alcoolique les ont toujours fait rechercher par les Bordelais pour les mélanger avec les leurs; ceux de l'Agenais, de la Gascogne, de la Dordogne et d'autres contrées encore, afin de les rendre marchands et leur faire ainsi abor-

der avec avantage les grands centres de consommation.

D'ailleurs, Messieurs, pour l'emploi d'un comice-voyageur il serait de toute nécessité de mettre à sa disposition une quantité suffisante de marchandise, de fixer les prix, chose assez difficile, de former une association, d'uniformiser les qualités; par suite, il faudrait des coupages, des locaux pour centraliser les vins, des ouvriers pour les soins journaliers, enfin des employés pour les expéditions et la surveillance; en un mot, créer au nom des propriétaires associés une maison de commerce, fonctionnant sous sa raison commerciale, avec caissier, banquier, publicité quotidienne, etc....

Votre commission s'est recueillie en présence des conséquences sérieuses de cette proposition, et tout en estimant que sa mise à exécution pourrait avoir d'heureux résultats, cependant elle s'est arrêtée devant l'appréhension que la mise en pratique de ce grand moyen ne tendit à transformer le cultivateur en négociant et en spéculateur; elle a craint avec raison de dépasser les attributions qu'elle a reçues de vous.

Cependant si le délaissement de nos vins qui s'est manifesté cette année, pour des causes que nous allons examiner tout à l'heure, tendait à se naturaliser dans notre province, non seulement le comice aurait pour mission d'aviser à un état de choses si fâcheux pour le canton, mais le département tout entier, obéissant à une pensée commune de conservation, unirait, nous en sommes convaincus, ses efforts aux nôtres pour conjurer ce danger. En jetant un coup d'œil sur la production générale et l'ensemble du commerce de la France, nous voyons d'un côté les contrées du centre favorisées cette année par une récolte abondante, mais mal réussie; le Roussillon, l'Aude, l'Hérault enrichis par une production exceptionnelle bien mûrie par les chaleurs fortes et longtemps soutenues; de l'autre, les affaires commerciales paralysées par la guerre d'Amérique, des conflits à redouter entre les divers états de l'Allemagne, l'insurrection de la Pologne; une surexcitation presque générale chez les peuples, questions politiques dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Dans cet état de choses, le commerce a dû procéder avec la plus grande réserve, il n'a pu se livrer à de grandes spéculations, il a borné ses opérations au besoin strict de la consommation, c'est-à-dire à la demande; il a dû s'attacher surtout dans ce moment où la confiance se recueille, où les capitaux se resserrent comme la poutre l'escompte de la banque de France, chercher seulement à satisfaire les besoins accusés aux prix les plus modérés possibles; il a dû par conséquent s'adresser aux lieux de production qui, donnant des qualités inférieures aux nôtres, ont tenu leurs prétentions moins élevées, et, profitant des avantages et des facilités des voies ferrées, il a dû jusqu'ici se passer de nos vins.

Ces causes, nous l'espérons, sont transitoires; les vins du Languedoc dont la concurrence a été funeste à nos intérêts, approchent du terme où la température arrêtera leur essor et les contraindra à s'effacer de la lutte; la confiance calmée par la sagesse du Gouvernement reprendra son empire; le temps des grands travaux et par suite de grandes consommations approche; par tous ces motifs, nous devons nous rassurer en espérant que nos vins entreront à leur tour et en totalité dans la consommation avec les honneurs qu'ils méritent.

Les chemins de fer tout en portant le mouvement, la vie, l'esprit d'entreprise, en facilitant l'écoulement des produits des contrées qu'ils traversent, ne pouvaient manquer d'avoir les défauts de leurs qualités; ils devaient produire le nivellement dans le prix des denrées et des marchandises diverses en effaçant, pour ainsi dire, les questions de temps et en faisant disparaître les embarras et les incertitudes des expéditions lointaines.

Quant à la voie ferrée de Libos, si l'épreuve des premiers mois de sa mise en exploitation a produit l'effet contraire que nous en espérons, sachons atten-

nées. Elle se leva, passa une robe en toute hâte, entra chez Maujardin, et y trouva le docteur donnant ses soins au notaire et ses ordres à un domestique. Son angoisse instinctive de tout à l'heure lui fut alors expliquée; elle comprit que Louis était sérieusement malade, et, sans pousser une exclamation, sans verser une larme, sans questionner personne, elle s'installa dans la chambre et n'en sortit plus, jusqu'au matin, que pour aller de temps à autre surveiller le repos d'Albert.

De ce moment, elle subit une seconde fois, pour son mari, les alternatives de crainte et d'espoir, de douleur et de joie par lesquelles elle avait passé pour son enfant. Mais l'épreuve était plus cruelle; car, dans la première, elle avait pour aide et pour soutien cet homme sensible, mais calme et fort, dont les paroles étaient si encourageantes, dont l'attitude restait si digne, si noble et si résignée, au milieu même de la plus vive douleur, qu'on eût rougi, en sa présence, de s'abandonner au désespoir.

Pourtant Valérie fut courageuse. On n'eût à lui reprocher ni faiblesse, ni plaintes, ni lamentations déraisonnables. Elle ne fut pas un instant ce qu'eût été à sa place une femme comme son amie Claire, c'est-à-dire un embarras au lieu d'un secours. Elle se multiplia autour du malade; tant que dura le danger, elle montra une force d'âme à la hauteur de sa pénible tâche; et, quand la convalescence fut déclarée, elle ne s'enivra point d'une joie folle. Son bonheur, intime, profond, fut humble et discret comme j'avait été son chagrin. Elle bénit Dieu, non-seulement d'avoir sauvé son mari, mais encore de lui avoir

permis, à elle, d'obéir, en le soignant, à l'impulsion du cœur plus qu'au devoir. Elle éprouva, non de l'orgueil, mais un légitime contentement d'elle-même à la pensée de s'être rendue si agréable et si nécessaire à Maujardin que sa présence seule paraissait le soulager.

Les malades sont comme les enfants; on dirait qu'ils ne sont bien, qu'ils ne trouvent satisfaction et sécurité que près de la personne qu'ils préfèrent ou dont ils se sentent le plus aimés. Valérie se réjouissait de voir que, pour son mari, cette personne-là, c'était elle. « En eût-il toujours été de même? » se demandait-elle parfois. Et, forcée de s'avouer que non, elle regrettait d'avoir perdu ses trois premières années de mariage; car elle considérait maintenant comme perdu tout le temps qu'elle n'avait pas employé à faire de son mieux le bonheur de Maujardin.

CHAPITRE IX.

M<sup>me</sup> Maujardin à M<sup>me</sup> Darvel.

« Bois-Violettes, 15 mai 48.... »

« C'est aujourd'hui, ma bonne Claire, l'anniversaire de ton mariage. J'assiste d'esprit et de cœur à la petite fête que tu donnes régulièrement à cette date, et je t'adresse de loin mille vœux sincères pour la continuation du bonheur dont tu jouis depuis six ans.

» Six ans! Ils se sont écoulés pour toi comme six beaux jours de printemps, plein de soleil et de gaieté. Ta route n'a pas cessé un instant d'être jonchée de roses. Hélas! j'ai rencontré bien des épines sur la mienne. Te rappelles-tu ces trois premières

années d'ennui, d'injuste mécontentement, de folles aspirations vers des plaisirs qui me laissaient le cœur vide et la tête remplie de frivolités? Te souviens-tu aussi du bonheur qui y succéda? Je n'en étais pas digne, et je m'en laissai enivrer. Ne te disais-je pas un jour que Dieu me punirait de mon idolâtrie pour mon enfant? Je crus la punition venue quand la maladie d'Albert me fit trembler de le perdre. Albert guérit, mais le ciel n'était pas apaisé. Tu sais comment, quelque mois plus tard, une indisposition de ce cher petit devint la cause d'un refroidissement très-grave et d'une fièvre dangereuse de son père. Depuis lors, Louis n'a plus fait que languir.

« J'ai d'abord pris cela pour une convalescence très-lente, et j'ai eu bon espoir. Tout l'automne s'est passé ainsi. Puis l'hiver est venu, et l'on m'a persuadé que cette mauvaise saison retardait seule le rétablissement de notre malade. Mais le printemps ne lui a pas rendu la santé. Au contraire, il me semble, à moi, qu'il dépérit de jour en jour. A chaque promenade au jardin, je le sens peser plus fort sur mon bras et je le vois obligé de se reposer plus souvent. Il tousse beaucoup, et il est si changé que, toi qui ne l'as pas vu depuis longtemps, tu aurais peine, j'en suis sûre, à le reconnaître. Malgré les réponses évasives du docteur, je devine bien qu'il est inquiet, et je tremble que les poumons ne soient sérieusement atteints. Parfois je refuse de croire à la possibilité d'un pareil malheur; mais, le plus souvent, c'est la mort dans l'âme que je souris aux projets continuels dont notre malade amuse son ennui et son désespoir. Il en forme chaque jour de

nouveaux; ceux du lendemain renversent ceux de la veille. Qu'importe? j'approuve toujours, car la contradiction n'irrite, et à quoi bon d'ailleurs le contrarier? Ne sont-ce pas de belles chimères dont pas une ne se réalisera?

« Il sommeille pour le moment; c'est ce qui me permet de t'écrire. Sans cela, je suis toujours auprès de lui. Je cherche à le distraire, je lui fais la lecture ou un peu de musique pas trop bruyante. Mais il se fatigue vite de toute chose, et même — le croirais-tu? — de la présence de son enfant. Il me demande à toute heure, puis quand il l'a eu cinq minutes avec lui, il le renvoie. Il n'y a que de moi seule qu'il ne se lasse jamais. Si je le quitte un instant, il se plaint, à mon retour, de la longueur de mon absence. Et pourtant, dès qu'il me voit un peu pâle, il m'engage à me reposer et à me promener pour ne pas tomber malade à mon tour.

« C'est que, moi aussi, Claire, je suis bien changée. Rien ne vous vieillit comme le chagrin et l'inquiétude. En revênant, Albert se porte à merveille; heureux innocent qui ne soupçonne rien des souffrances de ce monde! Il est ma consolation et mon unique joie; en le caressant et en jouant avec lui, je parviens encore de temps à autre à oublier et à m'égayer un moment. Mais la maladie de Louis m'empêche de m'occuper de ce cher enfant autant que je le voudrais. Quand sa turbulence fatigue son père, il faut bien que je l'éloigne; il reste donc abandonné une grande partie du jour aux soins de la bonne.

La suite au prochain numéro.

dre que les relations commerciales qu'elle doit nécessairement produire se soient développées. Les conditions générales dont elle sera l'inévitable conséquence nous réconciliera bientôt avec elle.

Abordant la troisième question agitée au sein de votre dernière assemblée, et relative à la possibilité d'établir sur la place de Bordeaux un commissionnaire s'occupant spécialement de l'écoulement des vins du canton, nous l'avons examinée sous ses différents rapports, et nous nous sommes demandés si le haut commerce, convaincu de la sincérité de nos vins, assuré de sa provenance, donnerait la préférence à notre choix. Sans doute l'honorabilité de l'homme de notre choix, sa capacité, son zèle, pourraient avoir des résultats satisfaisants; mais si, à raison de sa spécialité, il voulait tenir ses prix supérieurs aux autres commissionnaires ou aux cours de la vente sur place, il resterait sans acheteur; et pour pouvoir faire ses affaires et les nôtres, il serait obligé d'exiger de ses commettants des conditions égales; alors il arriverait de deux choses l'une, ou qu'il nous demanderait un traitement fixe avec indemnité de loyer, ou que, protégé par l'intérêt commun qui l'aurait créé, il ferait mieux ses affaires que les nôtres.

Nous venons de vous exprimer notre pensée sur ces trois propositions: si notre opinion, après un examen consciencieux, ne se trouve pas entièrement d'accord avec nos desirs, avant tout nous vous devions la vérité, et nous avons cru devoir la formuler dans des termes précis.

Est-ce une raison, Messieurs, pour nous décourager? Au contraire, ne cessons de chercher ensemble les moyens d'améliorer notre position; les entreprises les plus fécondes ont rencontré toujours à leur début les plus grandes difficultés, elles n'ont reçu une application utile qu'après avoir traversé l'épreuve d'une gestation longue et laborieuse.

Bn DFOSSAT.

Chronique locale.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE

(Moniteur du 10 septembre.)

Loi d'intérêt local.

Succession en déshérence.

Nomination d'élèves Ingénieurs à l'école d'application des Tabacs à Paris.

Dans le Bulletin des actes administratifs (n° 960), M. le Préfet vient de prendre un arrêté qui rappelle les dispositions réglementaires en vigueur, et prescrit en outre des mesures, de nature à assurer la sûreté publique que pourrait compromettre la marche des voitures seules ou en concurrence de leurs chargements, sous bâche, la surcharge des voyageurs, etc., etc.

AVIS. — Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1864, les dépêches télégraphiques échangées entre la France et le Portugal sont soumises à une taxe uniforme de 5 fr. pour vingt mots, avec augmentation de 2 fr. 50 par chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine en sus.

Les épreuves écrites pour l'admission à l'École polytechnique ayant été faites par toute la France les 18, 19 et 20 juillet, les examens oraux, dont l'ouverture a eu lieu à Paris, le 21 juillet, continuent dans les départements depuis le 30 août.

Ils commenceront le 19 septembre courant à Toulouse, pour les départements de l'Aude, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et de Tarn-et-Garonne.

Le directeur de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Toulouse a l'honneur de prévenir les candidats au titre de pharmacien de 2<sup>e</sup> classe, régulièrement inscrits sur le registre ouvert du 5 au 20 août dernier, que la session d'examen pour 1864 s'ouvrira le 1<sup>er</sup> ou le 2 octobre prochain.

La retraite de Notre-Dame-de-l'Île, à Luzech, a commencé le 8 septembre. Les pèlerins arrivent en foule au saint lieu. Les exercices religieux se prolongeront jusqu'au 15.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt qu'il est utile que nos lecteurs connaissent; car il leur permettra, dans bien des cas, d'échapper aux poursuites qui pourraient être dirigées contre eux devant le tribunal de simple police, dont la jurisprudence est toute contraire à celle que la cour de cassation vient de consacrer. Voici cette décision:

Après que plus d'une année s'est écoulée depuis la construction d'un mur ou édifice sans autorisation, et en avancement sur la voie publique, la contravention est prescrite; il n'y a plus ouverture à aucune action pénale, l'action civile peut seule subsister encore.

Vainement l'autorité municipale prendrait-elle un arrêté à l'effet de prescrire la démolition du mur, le refus d'obtempérer à cet arrêté ne constituerait pas une contravention.

Rejet du pourvoi dirigé par le procureur impérial près le tribunal de Vesoul contre un jugement de ce tribunal du 14 mai 1864, qui relaxe le sieur Monnot des poursuites dirigées contre lui pour constructions non autorisées. Cette décision a été rendue sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Savary.

On fait disparaître les taches des fruits rouges qui se trouvent sur le linge de table en employant le moyen suivant: On mouille avec de l'eau la tache et ses alentours; on fait brûler, sous la tache des allumettes bien souffrées, ou bien un peu de soufre placé dans un vase: si la tache n'a pas tout à fait disparu, on recommence l'opération plusieurs fois de suite, en mouillant toujours la partie tachée.

On enlève les taches de peinture en employant de la térébenthine. Les taches de graisse, si fréquentes par l'usage des bougies actuelles, s'enlèvent très-facilement; on gratte d'abord la tache quand elle est sèche; lorsqu'il ne reste plus de graisse apparente ou du moins qu'il reste seulement la trace de la tache, on place dessus une feuille de papier buvard ou de soie; on met quelques charbons ardents dans une cuiller d'argent que l'on pose sur le papier jusqu'à ce que la graisse ne paraisse plus sur le papier.

Les propriétaires des vignes seront heureux d'apprendre que la Société impériale d'agriculture s'occupe de la création d'un prix de 5,000 fr. pour la meilleure étude sur l'écrivain, qui fait cette année de si grands ravages dans tous les vignobles. Il est certain que si on arrive à connaître d'une façon complète les habitudes, les mœurs et les diverses transformations de cet insecte, on trouvera beaucoup plus facilement un moyen sûr de l'atteindre et de le détruire. Ce serait là un des plus grands services que la science pût rendre aux pays viticoles qui, dans tous les cas, seront reconnaissants à la Société impériale de l'initiative qu'elle est disposée à prendre.

Jurisprudence en matière de chasse. — Au moment de l'ouverture de la chasse, nous pensons que nos lecteurs ne verront pas sans intérêt quelques jugements ayant trait à des dispositions législatives peu connues et par conséquent mal interprétées.

« Des chasseurs qui se postent aux abords de l'héritage d'autrui pour tirer, à sa sortie, une pièce de gibier que leurs chiens poursuivent sur cet héritage, se rendent coupables du délit de chasse sur terrains d'autrui, alors même qu'ils ne pénétreraient pas sur ce terrain et que le gibier aurait été lancé d'une propriété sur laquelle ils avaient permission de chasser. »

Arrêt. — La Cour, considérant qu'en admettant (parce que le contraire n'est pas prouvé à la charge des prévenus) que leurs chiens aient levé, sur le bois de Chaplas, sur lequel ils avaient la permission de chasser, un lièvre qu'ils ont poursuivi jusque dans le bois de M. Hévelée, et qu'ils aient chassé en donnant constamment de la voix, il reste à examiner si les prévenus ne se sont pas associés au fait de la chasse de leurs chiens et s'ils n'y ont pas volontairement et intentionnellement concouru.

Considérant que les trois chasseurs s'étaient séparés et portés à la rive du bois sur des points différents, que tous trois faisaient face au taillis qu'ils étaient dans les attitudes de chasse et prêts à tirer.

Considérant qu'il résulte pour la Cour de l'ensemble de ces circonstances, positions, attitudes et mouvements, que les prévenus ont eu la volonté de concourir au fait de chasse exercé par leurs chiens, par ces motifs infirme le jugement du tribunal correctionnel de Montargis, et condamne, etc. (Cour impériale d'Orléans.)

« Le fait par un chasseur d'attendre sur un héritage, dans lequel il n'a pas le droit de chasse, le retour à une pièce de gibier que les chiens courants ont lancé sur cet héritage, et qu'ils poursuivent sur une propriété voisine ne constitue pas le délit de chasse sur les terrains d'autrui. (Cour impériale d'Orléans, 10 juin 1860.)

AVIS

Le Sieur Monsou a l'honneur de prévenir le public que sa Teinturerie fonctionne toujours, boulevard Sud.

Le malheur a ruiné cet industriel actif et intelligent; mais il n'a pu lui ravir son amour du travail. Au prix de vingt ans de veilles et de sueurs il était arrivé à la tête d'une usine importante; la fatalité le reporte à son point de départ; il accepte cette épreuve sans murmurer, et voilà qu'il reprend ses travaux avec une ardeur nouvelle.

Les sympathies que cette infortune a éveillées, permettent au Sieur Monsou de compter plus que jamais sur la confiance des clients.

A l'audience du 25 août, le tribunal civil d'Angoulême a prononcé son jugement dans l'instance introduite par M. l'abbé X... contre le maire de sa commune, pour qu'il soit enjoint à cet officier de l'état civil de procéder à la célébration de son mariage avec M<sup>me</sup> veuve B... L'abbé X... a été débouté de sa demande.

PREFECTURE DU LOT.

AVIS.

CARTE DEPARTEMENTALE.

Le préfet du Lot fait connaître que des exemplaires de la Carte départementale en quatre feuilles, dite de l'Etat-Major, propriété du Département, sont mis en vente.

Le prix de l'exemplaire est fixé, par délibération du Conseil général, à 5 francs.

S'adresser au bureau des Travaux Publics, à la Préfecture.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 4 septembre 1864.

12 Versements	4,44 3/4
6 Remboursements, dont 3 pour solde	2,678 38

Pour la chronique locale: A. LATYEU.

Correspondance.

Le conseil des ministres s'est réuni avant-hier, à Saint-cloud sous la présidence de l'Empereur.

— S. M. l'Impératrice est arrivée ce matin à Schwabach, localité thermale à peu de distance de Wiesbaden.

— Il y a eu mardi dernier, un siècle que Louis XV posa la première pierre du Panthéon (6 septembre 1764).

— M. le duc de Persigny et le prince de la Tour d'Auvergne sont en ce moment à Paris. Un certain nombre de préfets sont venus passer quelques jours de congé dans la capitale.

— Le prince Murat et sa famille continuent leur voyage vers la Palestine.

— A l'une des dernières séances du congrès de Malignes, M. le comte de Richemont a prononcé un discours très-applaudi dans lequel il a déclaré que le devoir des catholiques est de prendre part au mouvement intellectuel du siècle, afin de montrer que la liberté et le progrès trouvent dans le christianisme un appui qu'on demanderait vainement à la raison philosophique.

— L'ouvrage de Renan, la Vie de Jésus, est poursuivi comme outrageant la religion de l'Etat dans tous les districts de l'Espagne.

— On vient de recevoir au théâtre du Vaudeville une comédie, en trois actes, de Georges Sand et de M. Paul Meurice intitulée le Drac. La comédie nouvelle que M. Emile Augier va faire représenter au théâtre Français est intitulée les Inventeurs.

Pour extrait: A. LATYEU.

Faits divers.

— On lit dans l'Echo du parlement, journal de Bruxelles:

Le beau lion de l'Atlas, donné à la société zoologique par M. Dalluin, consul de Belgique à Tanger, souffrait depuis quelques mois d'une grave indisposition. Le mal s'étant considérablement aggravé, la sécation des ongles a été jugée indispensable.

L'appareil destiné à cette opération délicate a été placé depuis samedi soir, dans la cage même du lion; mais, l'animal n'y est entré que dans la journée du jeudi, pressé par la faim. Vendredi matin, à dix heures, M. Thiernes, médecin vétérinaire de la société royale de zoologie, a procédé à l'opération.

L'appareil est une boîte en chêne assez étroite pour que l'animal ne puisse s'y retourner; elle est cerclée de fortes barres de fer. Aux deux extrémités, pour l'entrée et la sortie sont des grillages susceptibles de s'ouvrir. Le plancher est mobile; il recouvre un grillage à travers lequel doivent tomber les pattes de l'animal quand le plancher aura été retiré. Alors, au moyen d'une forte vis en fer, un plafond, également mobile, s'abaisse et contraint le patient à l'immobilité, et l'empêche de retirer à lui les pattes qui sortent tout entières de la boîte.

Le matin du 30 juillet, à dix heures, M. Funk, directeur de la partie zoologique, donnait ses dernières instructions à son monde; M. Thiernes, assisté de cinq élèves de l'école vétérinaire, apprêtait ses instruments sérateurs. L'opération a été un peu retardée à cause de quelques mesures qu'avaient d'abord été mal prises; mais lorsque tout a été en état, on a commencé à abaisser le plafond mobile; les pattes de l'animal sont sorties de la caisse qu'on a placée sur le flanc; et M. Thiernes, après

avoir fortement assujéti l'une des pattes de derrière, a commencé à couper les ongles, non sans quelques mouvements d'impatience de la part du lion qui a cependant montré moins d'exaspération qu'on ne l'avait craint.

Chaque patte a été opérée successivement, toutes les quatre étaient fort grièvement blessées; elles ont reçu le pensement nécessaire. Un public assez nombreux assistait à cette scène par moment fort émouvante. De temps en temps le lion rugissait d'une façon tout à fait insolite par saccades; c'était comme le bruit d'un coup de canon. Après l'opération faite à la première patte, l'animal parut reconnaître qu'on le soulageait. Le gardien qui le soigne et qu'il aime beaucoup se tenait du côté du patient et lui parlait pour le calmer; il est certain qu'il produisait de l'effet sur son terrible malade.

Somme toute, c'est une cure difficile bien réussie. Si la société zoologique avait voulu exploiter cet accident en l'annonçant au public, nul doute qu'il n'y eût eu foule le matin dans les grandes étables.

— Un journal annonce que la peine de mort prononcée contre Latour a chance d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Il se dit au Palais que ce condamné aurait fait d'importantes révélations.

— On s'occupe beaucoup à Constantinople, de la nouvelle secte qui se fait appeler protestante-mahométane. Les opinions de cette secte sont un mélange de protestantisme et d'Islamisme. On sait que des prêtres musulmans qui ont adopté et prêché ces idées ont été emprisonnés et expulsés de Constantinople.

— Des chiffres suivants relevés sur les registres de la douane de Marseille montrent les rapides progrès de l'éclairage au pétrole en France. En 1861, il fut importé par Marseille 40 barils seulement d'huile de pétrole; en 1862, c'étaient 3,594; l'année dernière 29,197, enfin, cette année, il en a été déjà importé plus de 56 mille barils.

— Il y a dans la forêt de Fontainebleau, un homme qui fait métier de détruire les serpents et les vipères. Ce métier, tout dangereux qu'il est, a pourtant son charme: c'est de rapporter d'assez beaux résultats, attendu que bon nombre de pharmaciens achètent, tout vivants, ces gentils animaux, dont ils font probablement un remède pharmaceutique, à moins qu'ils ne les accommodent à la tartare. Or donc, un de ces preneurs de serpents en avait déjà une quinzaine dans son panier, et il s'était endormi sur le gazon à côté de sa marchandise.

Il était à rêver les délices de Capoue ou le paradis de Mahomet, lorsqu'il se sentit tout à coup réveillé par les quinze serpents qui étaient sortis du panier et s'étaient glissés dans son gilet, dans sa cravate, dans ses chaussures, partout!

Son cou avait un collier de vipères, ses bras des bracelets des mêmes bijoux, son corps ne pouvait plus bouger; c'était la statue vivante de Laocoon!

La position était dangereuse, il n'y avait pas un instant à perdre.

Il appela sa femme qui ramassait du bois non loin de là, et elle apporta une jarre de lait qu'elle déposa doucement auprès du supplicé.

Bientôt, serpents et vipères, par l'odeur alléchés, se déroulèrent du corps du bonhomme, et glissèrent tous vers le lait qu'ils convoitaient.

L'homme était sauvé. Mais il vient de renoncer à son dangereux métier, et depuis ce moment il ne peut plus voir en face même une anguille.

EMPRUNT ROMAIN 5 0/0 de 50 millions de fr.

(Décrété par le bref Pontifical du 26 mars 1864.)

Obligations au porteur de 100 fr., 500 fr., 1,000 fr., rapportant 5 fr., 25 fr., 50 fr. d'intérêt annuel par coupons semestriels, payables au porteur le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> avril à Rome, Naples, Paris, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, Londres, Dublin, Francfort, Vienne, Munich, Berlin, Lucerne, Madrid, Lisbonne. — Remboursement en 36 ans par tirage annuel.

PRINCIPALES CONDITIONS DE L'EMPRUNT. — AVANTAGES DE LA SOUSCRIPTION.

1<sup>o</sup> Les obligations de 1,000, 500 et 100 francs, seront émises au pair. Le paiement se fera contre remise du titre;

2<sup>o</sup> La rente de 5 0/0 prendra cours à partir du 1<sup>er</sup> avril dernier. Elle sera payable par moitié, le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, entre autres au siège de la Banque de Crédit Foncier et Industriel, à Paris, rue du Helder, n° 3, chez les Agents et les Banquiers ordinaires du Gouvernement romain.

3<sup>o</sup> L'amortissement se fera au pair, par tirage

annuel au premier juillet, et le remboursement des certificats sortis, le premier octobre suivant. Il est destiné à cette fin, dès l'année 1865, 1 0/0 du capital, ainsi que les intérêts des obligations qui seront remboursés.

L'emprunt est émis au pair au profit du Saint-Siège. Le concours de M. LANGRAND DUMONCEAU et de la Société dont il est directeur est entièrement gratuit.

On souscrit à Paris, à la Banque de Crédit Foncier et Industriel, rue du Helder, n° 3. Et à Cahors, chez MM. Jean Cangardel et fils, banquiers.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**BULLETIN AGRICOLE.**

Il y a peu de changement à signaler sur les mercuriales depuis samedi dernier, dans le congrès que tiennent chaque année à Dijon les marchands de grains et de farines, l'opinion qui a prévalu est que les cours actuels seront la règle générale durant la campagne de 1864-65. En tous cas, il paraît certain que la moisson de cette année répondra pleinement aux besoins de la consommation.

À l'étranger, si nous en exceptons les provinces allemandes de l'Est, les céréales donnent plus qu'on ne l'espérait il y a quelques semaines. Cependant, on annonce des ventes assez considérables soit pour l'Angleterre, soit pour l'Autriche.

De la pluie et de la chaleur, on ne peut vouloir rien de mieux pour les vignobles. Cela n'empêche pas les prix de se bien tenir à Bercy et dans les pays de production. On a commencé la vendange dans le Midi; récolte moyenne.

Une réaction marquée se manifeste sur les spiritueux. Les 3/6 du Nord sont offerts de 72 à 73 fr. (l'hect.) Les Languedoc tiennent leurs prix. Dans les Charentes, on se plaint de la médiocre apparence des clos.

Le marché aux huiles prend de l'activité, sans toutefois que les prix montent. On traite de 111 à 111 50 (les 100 kil.) avec plus d'offres que de demandes.

Cours de sucres : brut indigène 72 (les 100 kil); raffinés de 143 à 145, selon qualité. A Paris, le détail remonte. On ne vend pas les sortes convenables au-dessous de 1 fr. 50 c., (le kil.)

La semaine n'a pas été favorable au placement des bestiaux sur le marché parisien. Lundi, à Sceaux la baisse a été générale; il est vrai que les apports étaient exceptionnels (2000 bœufs et 20,000 moutons). Jeudi à Poissy même situation, quoique meilleure pour les moutons (12,000). Le gros bétail (2,300 bœufs) a maintenu ses prix avec difficulté. A La Chapelle, sur 3,351 porcs amenés, 3,227 ont été pla-

cés au cours moyen de 1 fr. 10 (le kil.) Baisse légère.

Persistance de la hausse sur les fourrages. On obtient facilement à 60 fr. (les 500 kil.) des foin et luzernes de bonne provenance.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**GRAINS**

**Mouvement des marchés du rayon.**

BAISSE. — Lesparre, 40 c.; La Réole, 26 c.	
HAUSSE. — Marmande, 12 c.; Nérac, 48 c.; Bazas, 60 c.	
SANS VARIATION. — Condom.	
<b>Nérac, 3 septembre.</b>	
Hectolitres portés au marché.....	910
— vendus.....	819
Blé 1 <sup>re</sup> qualité, l'hect.....	F. 49 48
— 2 <sup>e</sup> —.....	48 68
— 3 <sup>e</sup> —.....	48 18
<b>La Réole, 3 septembre.</b>	
Froment (prix moyen).....	F. 46 59
<b>Condom, 3 septembre.</b>	
Blé (prix moyen).....	F. 47 45
<b>Lesparre, 3 septembre.</b>	
Froment (l'hect.).....	F. 48 44
<b>Bazas, 30 août.</b>	
Froment (l'hect.).....	F. 48 10
Seigle.....	12 55
Mais.....	13 85
<b>Marmande, 3 septembre.</b>	
Froment 1 <sup>re</sup> qualité, l'hect.....	F. 46 62
— 2 <sup>e</sup> —.....	46 42
— 3 <sup>e</sup> —.....	45 62

(Moniteur agricole de Bordeaux).

**Tarn.** — La foire d'Albi du 5 septembre, favorisée par une assez belle journée, a été très-animée. Le marché aux grains était approvisionné par 2968 hectolitres de blé qui se sont vendus au prix moyen de 16 fr. 74 cent. l'hectolitre, en baisse de 69 centimes sur le prix moyen de la foire du 22 juillet, 480 hectolitres n'ont pas été vendus.

Les marchés aux bestiaux réunissaient : 712 bœufs, vaches et veaux; 3413 moutons, brebis et agneaux; 887 porcs de toute espèce; 131 chevaux et juments, 152 mulets et mules, 275 ânes ou ânesses.

Le vin en cercle, récolte de 1863, s'est vendu à raison de 20 fr. l'hectolitre.

**Tarn-et-Garonne.** — Au marché de Montauban, samedi, 3 septembre, place impériale, le prix moyen de l'hectolitre était : 1<sup>re</sup> qualité, 16 fr. 50 c.; 2<sup>me</sup> qualité, 15 fr. 50 c.; 3<sup>me</sup> qualité, 14 fr. 50 c.; avoines, 9 fr. 50 c. à 10 fr.

**Recueil général des Tarifs des Chemins de fer pour les Transports à grande et à petite vitesse,** publié par MM. Napoléon Chaix et C<sup>e</sup>, Libraires-Éditeurs à Paris. — Un volume grand in-4<sup>o</sup> d'environ 600 pages, avec Carte de tous les chemins de fer.

La question des transports préoccupe aujourd'hui

tous les esprits. Les Chemins de fer ont transformé toutes nos conditions économiques, soit en développant la production dans les centres industriels déjà importants, soit en la faisant naître sur les points encore inexploités, et il n'est pas un Commerçant qui n'ait maintenant à y recourir pour obtenir des transports à la fois plus rapides et moins coûteux.

Les frais de transport par chemin sont donc devenus indispensables à connaître pour déterminer le prix de revient de tous produits.

C'est dans ces conditions que MM. Napoléon Chaix et C<sup>e</sup> ont voulu populariser leurs Tarifs, et mettre tous les Négociants à même d'y recourir pour le transport de leurs marchandises au meilleur marché possible.

Avant la publication de ce Recueil, les Expéditeurs ne pouvaient connaître les Tarifs des Chemins de fer qu'au moyen des affiches émanant de l'Autorité supérieure, — ou par les communications officielles des Compagnies, — ou par les documents exposés dans les gares.

De cette connaissance incomplète résultait pour les industriels une grande difficulté de se rendre compte d'une manière précise du prix auquel ils pouvaient livrer leurs produits sur les différents marchés. De là aussi naissaient des litiges nombreux qui formaient autant d'entraves aux relations commerciales.

Ce Recueil, en coordonnant et en publiant successivement les Tarifs de toute nature des diverses Compagnies, et en mettant dans un seul volume à la disposition des Expéditeurs tous les éléments nécessaires pour établir et contrôler leur taxes, devait faire cesser toutes les incertitudes, et rendre ainsi d'importants services à l'industrie.

Paraissant depuis cinq ans, il s'est complété progressivement, et il répond complètement aujourd'hui aux besoins qu'il était appelé à satisfaire.

Toutes les Compagnies de chemins de fer viennent de l'adopter exclusivement pour le service de leurs gares; — M. le Ministre des Travaux Publics y a souscrit pour ses principaux Fonctionnaires; = et un grand nombre de Producteurs qui en font déjà usage, en tirent aujourd'hui un excellent profit.

Le Recueil général des Tarifs des chemins de fer pour les transports à grande et à petite vitesse est désormais indispensable à tous les Industriels, Négociants, Expéditeurs, Agriculteurs, Entrepreneurs; aux Chambres de commerce et aux Ingénieurs, à tous ceux enfin qui ont à faire l'application des Tarifs de transports par chemins de fer.

Il paraît aux mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année. Les numéros trimestriels contiennent :

- Les Tarifs généraux de grande et petite vitesse de tous les Chemins de fer;
- Les Tarifs spéciaux;
- Les Tarifs communs entre les diverses Compagnies;
- Les Tarifs de factage et de camionnage;
- Les Tarifs de réexpédition de grande et petite vitesse, pour les localités desservies par des correspondances régulières de roulage ou de messagerie;
- La Classification des marchandises pour les transports à petite vitesse;

Une Table alphabétique de toutes les localités desservies directement par les chemins de fer, ou leurs correspondances, permettant aux Expéditeurs de connaître tous les points sur lesquels les Compagnies s'engagent à transporter les colis;

Des instructions et des Exemples pour en faciliter l'usage;

Une Carte des Chemins de fer français et internationaux indiquant les voies les plus économiques et les plus promptes à suivre pour les transports.

En outre, des numéros supplémentaires sont publiés dans les mois d'intervalle. Ils ne contiennent que les additions et modifications survenues, et les

pages qui les composent annulent et remplacent les pages correspondantes du numéro trimestriel précédent.

Par cette combinaison les Expéditeurs sont constamment tenus au courant des changements apportés tous les mois dans les Tarifs.

**CONDITIONS D'ABONNEMENT :**

Chaque abonnement d'un an donne droit au quatre numéros trimestriels et aux huit numéros supplémentaires. — Prix : Paris, 36 fr. — Départements, 42 fr. — Etranger, 48 fr.

Prix de chaque numéro trimestriel séparé : Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr. — Etranger, 16 fr.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

- Décès*
- 7 septem. Sarroy (Marie), 1 mois 1/2, à Cavaniès.
  - 9 — Delord (Reine-Guillaumette), 68 ans, sans profession, boulevard Nord,
  - 9 — Boyé (Joseph), maçon, 58 ans, rue Impériale.
  - 10 — Alazard (Jeanne), sans profession, 84 ans, à Lacapelle.

**MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT,**

DE LA 2 <sup>e</sup> QUINZAINE DU MOIS D'AOUT		le quintal métrique.	
l'hectolitre.		le quintal métrique.	
Froment....	47 19	—	23 93
Méteil.....	42 99	—	17 44
Seigle.....	43 05	—	18 20
Orge.....	42 »	—	20 »
Sarrasin....	48 08	—	19 48
Mais.....	41 84	—	16 69
Avoine.....	7 63	—	17 49
Haricots....	» 24	—	» 30

**PAIN (prix moyen).**

1<sup>re</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 34; 2<sup>e</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 27; 3<sup>e</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 25.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois d'aout.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilogram.
Bœufs.....	28	28	559 k.	0 <sup>e</sup> 60
Veaux.....	400	400	82 k.	0 <sup>e</sup> 65
Moutons.....	237	237	31 k.	0 <sup>e</sup> 45
Porcs.....	1	1	67 k.	0 <sup>e</sup> 80

**VIANDE (prix moyen).**

Bœuf 1<sup>er</sup> 06; Vache 0<sup>e</sup> 90; Veau 1<sup>er</sup> 25; Mouton, 1<sup>er</sup> 20; Porc, 1<sup>er</sup> 20.

**BULLETIN FINANCIER.**

**BOURSE DE PARIS.**

au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
8 septembre 1864.			
3 pour 100.....	66 50	» 05	» »
3 p. % emprunt de 1864.	66 50	» 40	» »
4 1/2 pour 100.....	92 55	» 05	» »
9 septembre.			
au comptant :			
3 pour 100.....	66 50	» »	» »
3 p. % emprunt de 1864.	66 45	» »	» 05
4 1/2 pour 100.....	92 70	» 45	» »
10 septembre.			
au comptant :			
3 pour 100.....	66 50	» 05	» »
4 1/2 pour 100.....	92 70	» »	» »

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

**LAMPES et HUILE**

**PETROLE**

**LAMPE PERPETUELLE**

à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleuses.

**LEPETIT J<sup>no</sup>**

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | PORCELAINES  
COMESTIBLES | CRISTAUX

**CHOCOLAT**

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

**MALADIES SECRÈTES**

Essence dépurative concentrée à l'Iodure de potassium, du Docteur DUCOUX, de Poitiers.

Ce précieux dépuratif, complémentaire des écoulements, préserve des accidents secondaires et tertiaires et les guérit radicalement en paralysant les effets du mercure employé. S'emploie avantageusement dans les rhumatismes et les maladies de la peau.

Dépôt à Cahors, chez M. Duc, ph.

**A LOUER**

En totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite, tout le second Etage, ainsi que le Magasin, Rez-de-Chaussée, Sous-sol, Écurie, Remise, Cave et galetas de la maison de M. Roques, Boulevard Sud, en face la Colonne Fénélen, le tout propice pour tout commerce.

**A VENDRE**

Une jolie petite Voiture de promenade. Pour traiter, s'adresser à M. Camille Braud.

**Maladies Chroniques.**

vices du sang, cancers du sein epilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

**On ne paie** les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur ROBBE, médecin homéopathe, 49, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance. Affranchir.

**GUÉRISON RADICALE des HERNIES**

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON. (Voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies.) Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste herniaire aux HERBIERS (Vendée), genre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux HERBIERS (Vendée).

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

**VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE**

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

**POUDRE DE ROGÉ**

Purgatif aussi sur qu'agréable. Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

**PERLES D'ETHER DU D<sup>r</sup> CLERTAN**

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

**PASTILLES ET POUDRE DU D<sup>r</sup> BELLOC**

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

**PILULES DE VALLET**

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

**PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :**

A Cahors, Vinel; — Figeac, Puel; — Gourdon, Cabanès; — Souillac, Planacassagne.

**L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES**

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8<sup>o</sup> de 452 pages, orné de figures, 2<sup>e</sup> édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

**BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors**

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

**Compagnie Coloniale**

ÉTABLISSEMENT MODÈLE  
pour la Fabrication spéciale

DES

**CHOCOLATS**

DE

**QUALITÉ SUPÉRIEURE**

Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé, toutes les propriétés bienfaisantes dont cet aliment est susceptible, la COMPAGNIE COLONIALE ne fait pas du bon marché la question principale; elle veut, avant tout, ne livrer que des produits d'une supériorité incontestable.

**ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132**

Dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.